



economiesuisse
Monsieur Stefan Vannoni
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 19 avril 2013

U:\1p\politique_economique\consultations\2013\POL1310_agriculture.docx/MBI

Modification de la loi sur le génie génétique et ordonnance sur la coexistence

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courriel du 8 février dernier relatif à l'objet mentionné en titre et vous en remercions.

En 2005, les citoyens suisses ont voté un moratoire sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture (moratoire OGM). L'objectif était de faire la lumière sur un certain nombre de questions encore en suspens. En 2010, le moratoire a été prolongé de 3 ans. A la fin de l'été 2012, les conclusions du programme national de recherche 59, qui a examiné l'utilité et les risques renfermés d'une dissémination de plantes génétiquement modifiées, ont permis de clarifier les questions en suspens. Les expériences menées en Suisse n'ont ainsi identifié aucun risque pour l'environnement ou la santé. Malgré ces résultats, le Conseil national a tout de même prolongé une nouvelle fois le moratoire pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à 2017.

Le Conseil fédéral met aujourd'hui à profit cette nouvelle prolongation du moratoire pour élaborer une réglementation définitive de l'utilisation des OGM dans l'agriculture. Il propose ainsi diverses modifications législatives qui, dès l'expiration du moratoire, devraient assurer la coexistence des cultures conventionnelles et des cultures biotechnologiques.

Tandis que le projet de révision de la loi sur le génie génétique vise une complétion des bases légales de la coexistence entre OGM et non-OGM dans l'agriculture et propose la possibilité de désigner des régions sans OGM, le projet de nouvelle ordonnance sur la coexistence légifère sur les prescriptions techniques dans ce domaine.

Le projet soumis à consultation propose ainsi trois modèles pour édicter des "régions sans OGM", un modèle volontaire et deux modèles plus ou moins contraignants, répondant à un "intérêt public prépondérant". Les régions ainsi déterminées pourraient ensuite bénéficier d'un label "région sans OGM".

Si nous sommes favorables à la transparence des processus (tenue de registres officiels, séparation claire des filières, étiquetage adéquat) et aux règles de coexistence, de même qu'au principe d'un label "région sans OGM", nous estimons toutefois que les agriculteurs doivent avoir le libre-choix du mode de culture, et que cette décision ne doit pas incomber aux cantons.

En effet, le fait d'imposer des "régions sans OGM" interfère avec le droit fondamental de l'agriculteur de choisir les variétés à cultiver et le type de fourrage ou d'alimentation.

D'une manière plus globale, c'est du débat sur les OGM dont il doit être question dans ce projet. À l'échelle mondiale, le génie génétique apporte déjà une contribution importante à une agriculture plus durable et un approvisionnement fiable pour une population en constante augmentation. Or l'agriculture suisse n'assure aujourd'hui que 40 à 50% de nos besoins alimentaires, lesquels restent donc fortement dépendants de l'étranger.

De plus, si la Suisse reste à l'écart, elle laisse passer des opportunités importantes pour sa recherche et son industrie, et cela dans un contexte de concurrence internationale entre les places économiques. Il est donc capital de veiller à ne pas barrer la route à ces technologies d'avenir dans notre pays. Une telle perspective affaiblirait l'économie et le pôle scientifique suisses et assombrirait aussi, à terme, l'horizon nutritionnel d'une population mondiale de plus en plus nombreuse.

En conclusion, nous sommes favorables au nouveau régime de coexistence, qui permettra, au moyen de règles strictes, de protéger l'agriculture conventionnelle, tout en autorisant les cultures biotechnologiques. En revanche, nous sommes opposés à la création de "régions sans OGM", si ces dernières ne sont pas le fait du libre-choix des agriculteurs concernés.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mireille Bigler
Mandataire commerciale